



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1er juin 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-06-129

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2016 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016
- 3 **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 **États financiers se terminant le 30 avril 2016**
- 5 **Correspondance**
- 6 **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
8. **Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.08.01-A modifiant le règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier l'appellation et le chiffre de la zone H-1 et de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

- modifier les usages autorisés de cette zone
- 8.2 Adoption du Règlement 2016-03 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
 - 8.3 Adoption du règlement portant le numéro 2014-06-1 modifiant le règlement d'emprunt 2014-06 décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble
 - 8.4 Abrogation de la résolution numéro 2014-07-145 intitulée Demande de dérogation mineure - DM-2014-00002 - lot 5 45 347
 - 8.5 Demande de dérogation mineure - DM- 2016-006 – lot 5 476 770
 - 8.6 Demande de dérogation mineure - DM- 2016-007 – lot 3 207 966
 - 8.7 Demande de dérogation mineure - DM- 2016-008 - lot 3 207 382
 - 8.8 Demande de dérogation mineure - DM- 2016-009 – lot 3 205 748
 - 8.9 Dossier PIIA 2016-009 - Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - lot 5 476 770
 - 8.10 Dossier PIIA 2016-010 - Agrandissement du bâtiment principal entraînant l'ajout d'un étage - lot 3 207 966
 - 8.11 Dossier PIIA 2016-011 - Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 3 205 748
 - 8.12 Dossier PIIA 2016-012 - Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 5 629 428
 - 8.13 Municipalisation d'un chemin
 - 8.14 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Madame Robin Pitsiladis, monsieur Francis Léger et monsieur Anthony Constantos Pitsiladis
 - 8.15 Dossier de rétrocession d'une ancienne assiette du chemin Mille-Isles sans désignation cadastrale
 - 8.16 Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles
 - 8.17 Acquisition d'une scie rotative
 - 8.18 Mandat à la firme Solmatech pour des services de laboratoires dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment abritant le garage et la caserne
 - 8.19 Adjudication du contrat de réfection du toit de l'hôtel de ville
 - 8.20 Remboursement des taxes facturées en trop relativement au règlement d'emprunt 192 - Lac Paul 2002 à 2012.
 - 8.21 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs - Association des résidents du Lac Paul
 - 8.22 Mise en application sur certain lots de l'entente intervenue par la Résolution 2015-11-244
 - 8.23 Rapport 2015 - Service de sécurité incendie
- 9 Période de questions**
- 10 Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 mai 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

2016-06-130



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 mai 2016**.

ADOPTÉE.

2016-06-131

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2016 totalisant **173 884.00 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mai 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 30 avril 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 avril 2016.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de juin a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Communications

Le comité pour la refonte du Site Web a statué sur l'arborescence du nouveau site web.

Bâtiment

La demande de subvention dans le cadre du Programme infrastructure Québec-Municipalité pour la mise aux normes de l'hôtel de ville sera déposée dans les prochains jours.

Les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville seront faits au mois de juin 2016.

Les travaux d'agrandissement du bâtiment abritant le garage et la caserne de la municipalité ont débuté le 24 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Incendie

La municipalité a reçu une subvention pour la formation des pompiers effectués en 2015 au montant de 12 432 \$.

Monsieur Beaudoin donne un résumé du rapport sur les actions accomplies du service sécurité incendie 2015 et félicite la direction du service ainsi que les pompiers pour leur implication et excellent travail.

Loisirs

Les activités dans le parc Hammond-Rodgers débuteront le 7 juin prochain. Il y aura la musculation tous les mardis du 7 juin au 23 août à 18 h 30 et l'initiation à la course par intervalle tous les jeudis du 9 juin au 25 août à 18 h 30.

Il y a eu une bonne participation à la première rencontre pour le Jardin collectif solidaire. Une date pour la plantation des légumes sera affichée sous peu. Les gens sont encouragés à communiquer avec Nathalie Bouchard pour plus de renseignements.

Travaux publics

L'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta entre la route 329 et le chemin Hammond est présentement disponible sur le site du « SEAO » et l'octroi du contrat est prévu pour la mi-juin. Les travaux seront terminés pour la mi-juillet.

Rapport du Maire

Le maire fait état d'une demande d'accréditation syndicale déposée par les employés municipaux et de la progression relativement à la recherche d'un Directeur des travaux publics.

Le musée régional d'Argenteuil invite la population de Mille-Isles à une visite guidée personnalisée du Musée et offre aussi de faire une randonnée du dimanche dans la municipalité. La coordination d'une visite est à faire. Il y a une salle de réunion aussi qui peut être mise à la disposition de la municipalité.

La MRC d'Argenteuil reçoit deux prix d'envergures soit le prix de reconnaissance pour la contribution exceptionnelle des bénévoles dans la catégorie institutionnelle pour l'année 2016 de la FCM relativement à l'implication de la MRC dans le développement économique des communautés défavorisées dans les Caraïbes et le prix pour l'initiative porteuse d'un soutien aux familles offerte par le Carrefour action municipale et famille pour le projet d'agriculture communautaire.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2016.

8. Affaires diverses



No de résolution
ou annotation

2016-06-132

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

8.1 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.08.01-A modifiant le règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier l'appellation et le chiffre de la zone H-1 et de modifier les usages autorisés de cette zone

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2016 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 6 avril 2016;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 4 mai 2016;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 4 mai 2016;

Considérant qu'un nombre suffisant de demandes valides ont été déposés (26) concernant certaines dispositions contenues dans le règlement RU.02.2011.08.01 et susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que les démarches concernant les dispositions qui ont reçu des demandes valides seront poursuivies avec le règlement RU.02.2011.08.01-B;

Considérant que tous les membres présents du conseil ont reçu une copie du règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RU.02.2011.08.01-A

ADOPTÉE.

2016-06-133

8.2 Adoption du règlement 2016-03 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 6 avril 2016 par monsieur le conseiller David Hudson;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres présents du conseil municipal déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

D'ADOPTER le Règlement 2016-03 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE.

2016-06-134

- 8.3** *Adoption du règlement 2014-06-1 modifiant le règlement d'emprunt 2014-06 décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2016 par monsieur le conseiller David Hudson;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

Considérant que les membres présents du conseil municipal déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement 2014-06-1 modifiant le règlement d'emprunt 2014-06 décrétant une dépense de 443 000 \$ et un emprunt de 443 000 \$ pour des travaux d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne et imposant une taxe spéciale à l'ensemble.

ADOPTÉE.

2016-06-135

- 8.4** *Abrogation de la résolution numéro 2014-07-145 intitulée « Demande de dérogation mineure - DM-2014-00002 - lot 5 545 347 »*

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2014-07-145;

Considérant que l'abrogation est justifiée car la création du lot visé n'a pas été effectuée par l'arpenteur-géomètre au dossier donc la dérogation mineure n'a pas été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ABROGER la résolution 2014-07-145.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2016-06-136

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

8.5 Demande de dérogation mineure – DM-2016-006 – lot 5 476 770 du cadastre du Québec

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-006 présentée par monsieur Roberto Berardini pour et au nom de Développement Ecrinos inc. vise le lot 5 476 770 du cadastre du Québec situé dans la zone RU-3, en bordure du chemin Shrewsbury;

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire pour ranger des bacs à déchet domestique à une distance de 2,5 mètres de la ligne de propriété, plutôt que 5 mètres, tel que prescrit à la réglementation. ;

Considérant que le propriétaire a démontré qu'avec le projet qu'il souhaite développer, l'implantation du bâtiment ne peut se faire ailleurs sur le terrain;

Considérant que l'implantation du bâtiment serait faite de façon à limiter l'impact visuel de la rue et que les matériaux extérieurs et de toiture vont s'agencer avec ceux des résidences;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 mai 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-006 sur le lot 5 476 770 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire pour ranger des bacs à déchet domestique à une distance de 2,5 mètres de la ligne de propriété, plutôt que 5 mètres, tel que prescrit à la réglementation, située en bordure du Shrewsbury, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-06-137

8.6 Demande de dérogation mineure – DM-2016-007 – lot 3 207 966 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 8,2 mètres de la ligne avant de propriété, plutôt que 10 mètres, tel que prescrit à la réglementation sur le lot 3 207 966 du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin Spruce sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant que, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage et que le tout a été fait de bonne foi;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 mai 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-007 sur le lot 3 207 966 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 8,2 mètres de la ligne avant de propriété plutôt que 10 mètres, tel que prescrit à la réglementation, située en bordure du chemin Spruce sud, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-06-138

8.7 Demande de dérogation mineure – DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-008 présentée par monsieur Gilbert Parent, vise le lot 3 207 382 du cadastre du Québec situé sur le chemin Dainava dans la zone Vi-3;

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal afin de transformer le solarium 3 saisons en véranda 4 saisons;

Considérant que l'agrandissement du bâtiment se situe dans la bande de protection riveraine et à une distance de 3,20 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt que 6 mètres et à 6,57 mètres de la bande de protection riveraine plutôt que 15 mètres, tel que prescrit à la réglementation;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et de la recommandation majoritaire par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 mai 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-008 sur le lot 3 207 382 du cadastre du Québec et située en bordure du chemin Dainava à la condition suivante :

- a) *Que le propriétaire modifie sa galerie afin qu'elle ait les même dimensions qu'en 2005, tel qu'indiqué sur le plan de localisation préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-06-139

8.8 Demande de dérogation mineure – DM-2016-009 – lot 3 205 748 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le % d'occupation maximal total des constructions est de 7.8 % plutôt que 7 %, tel que prescrit à la réglementation sur le lot 3 205 748 du cadastre du Québec et situé en bordure Hyde;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 mai 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-009 sur le lot 3 205 748 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le % d'occupation maximal total des constructions est de 7,8 % plutôt que 7 %, tel que prescrit dans la réglementation, située en bordure du chemin Hyde, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

2016-06-140

8.9 Dossier PIIA 2016-009 – Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant – lot 5 476 770 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant situé sur le lot 5 476 770 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Shrewsbury;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant sur le lot 5 476 770 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-009.

ADOPTÉE.

2016-06-141

8.10 Dossier PIIA 2016-010 – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée entraînant l'ajout d'un étage – lot 3 207 966 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée entraînant l'ajout d'un étage, sur le lot 3 207 966 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Spruce sud;

Considérant que le CCU a demandé aux propriétaires de retravailler leur plan afin que le projet s'intègre mieux à la Municipalité et que ceux-ci ont modifié leur projet pour se conformer aux demandes;

Considérant que ce projet d'agrandissement est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée entraînant l'ajout d'un étage, sur le lot 3 207 966 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-010.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

2016-06-142

8.11 Dossier PIIA 2016-011 – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 205 748 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé sur le lot 3 205 748 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hyde;

Considérant que le bâtiment sera reconstruit suite à une démolition volontaire de l'ancienne résidence;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 748 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-011.

ADOPTÉE.

2016-06-143

8.12 Dossier PIIA 2016-012 – Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 5 629 428 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée situé sur le lot 5 629 428 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Bellevue;

Considérant que le bâtiment sera constitué d'un logement supplémentaire de type intergénérationnel;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 629 428 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-012.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2016-06-144

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

8.13 Municipalisation d'un chemin

Considérant qu'un protocole d'entente a été conclu entre Terrasse des Milles-Iles inc. et la Municipalité de Mille-Isles pour la construction du chemin Bellevue;

Considérant que les travaux sont exécutés depuis le 8 décembre 2015 comme indiqué au certificat de conformité des travaux préparé par monsieur Francis Charbonneau, ingénieur pour la firme MLC associés inc., en date du 9 décembre 2015;

Considérant que tous les documents pour la municipalisation du chemin exigés au Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins privés ont été déposés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER les documents déposés à la suite de la signature de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux pour le chemin Bellevue;

DE PROCÉDER à l'acquisition, une fois le rechargement, la compaction et le nivelage fait à la satisfaction de la Municipalité, pour la somme de 1 \$, du lot 5 629 424 du cadastre du Québec, nommé chemin Bellevue, constituant l'emprise du chemin incluant les servitudes de drainage lorsque requis, tel que décrit à l'entente;

DE DÉCRÉTER l'ouverture officielle de cette rue, laquelle sera, à compter de la signature du contrat notarié, entretenue, améliorée et réparée aux frais de la Municipalité;

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Boyer, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à signer le ou les actes notariés requis.

Les frais de cession seront assumés entièrement par Terrasse des Milles-Iles inc.

ADOPTÉE.

Monsieur le conseiller David Hudson exprime son désaccord.

2016-06-145

8.14 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Madame Robin Pitsiladis, monsieur Francis Léger et monsieur Anthony Constantos Pitsiladis

Considérant que les demandeurs, madame Robin Pitsiladis, monsieur Francis Léger et monsieur Anthony Constantos Pitsiladis, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 831 442 à 5 831 447 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 302190, minute 1887, en date du 24 novembre 2015;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de six (6) lots distincts;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux, et d'espace naturels ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 2 033,91 \$ ou à une superficie de 1 303,71 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Robin Pitsiladis, monsieur Francis Léger et monsieur Anthony Constantos Pitsiladis et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 033,91 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2016-06-146

8.15 Dossier de rétrocession d'une ancienne assiette du chemin de Mille-Isles sans désignation cadastrale

Considérant qu'une ancienne partie du chemin de Mille-Isles, sans désignation cadastrale, est située au sud-ouest des parties de lot 172 et 173 sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant qu'avec la réforme cadastrale, cette ancienne partie du chemin de Mille-Isles, sans désignation cadastrale, a été jumelée avec d'autres lots, soit les parties de lot 173 et 174 sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles (propriété du demandeur) pour ainsi former le lot rénové 3 206 092 du cadastre du Québec, circonscription d'Argenteuil;

Considérant que le 5 juillet 1999, la Municipalité a adopté le règlement 180 visant à abolir et fermer une partie de l'ancien chemin Mille-Isles, situé sur une partie du lot 174, tel que montré au plan préparé par Jean-Guy Roy, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 1999 (copie conforme datée du 28 juin 1999) et portant le numéro 15 359 de ses minutes;

Considérant que le 7 mai 2001, la Municipalité a adopté le règlement 194 visant à abolir et fermer une partie de l'ancien chemin Mille-Isles, situé sur les parties de lot 65, 66, 172 et 173, tel que montré au plan préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 13 juin 2000 et portant le numéro 32050 de ses minutes;

Considérant que les voisins du demandeur propriétaire du lot 3 206 064 du cadastre du Québec ont obtenu une telle cession de la Municipalité le 7 février 2002 par la résolution numéro 2001-05-076;

Considérant que la Municipalité souhaite abolir et fermer l'ancien chemin public situé sur le lot 3 206 092 du cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant que la Municipalité souhaite céder à monsieur Julien Deschênes, nouveau propriétaire suite à la vente datée du 25 mai 2016 devant Me Gary Moore, notaire, tous les droits, titres et intérêts que la Municipalité pourrait détenir dans le lot 3 206 092 du cadastre du Québec, afin de régulariser les titres de propriété du demandeur;

Considérant que tous les frais de notaire et autre seront à la charge de monsieur Patrick Sanscartier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABOLIR ET FERMER l'ancien chemin public Mille-Isles situé sur le lot 3 206 092 du cadastre du Québec

D'APPROUVER la demande de monsieur Patrick Sanscartier et monsieur Julien Deschenes de lui céder tous les droits, titres et intérêts que la Municipalité pourrait détenir dans le lot 3 206 092 du cadastre du Québec, le tout sans frais.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au notaire impliqué au dossier afin de finaliser le dossier.

ADOPTÉE.

2016-06-147

8.16 ***Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles***

Considérant qu'il y a lieu de nommer un fonctionnaire désigné et un fonctionnaire désigné adjoint pour veiller à l'application, la surveillance et le contrôle du règlement;

Considérant qu'il est recommandé de nommer monsieur David Roy, inspecteur en bâtiment, à titre de fonctionnaire désigné et monsieur Marc Auclair, contremaître aux travaux publics, à titre de fonctionnaire désigné adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la nomination de monsieur David Roy, inspecteur en bâtiment à titre de fonctionnaire désigné et monsieur Marc Auclair, contremaître aux travaux publics, à titre de fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE.

2016-06-148

8.17 **Acquisition d'une scie rotative**

Considérant la recommandation numéro 2016-67 du directeur du service d'incendie, monsieur Alain Charbonneau, à l'effet de procéder à l'achat d'une scie rotative au montant de 1 559 \$ taxes en sus;

Considérant que le directeur du Service incendie a préalablement obtenu des soumissions d'un minimum de trois (3) fournisseurs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau, à procéder à l'achat d'une scie rotative au montant de 1 559 \$ taxes en sus;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 03000 725.

ADOPTÉE.

2016-06-149

8.18 Mandat à la firme Solmatech pour des services de laboratoires dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment abritant le garage et la caserne

Considérant que la municipalité procède à l'agrandissement du bâtiment abritant le garage et la caserne dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Considérant que le projet d'agrandissement nécessite des services de laboratoire afin de s'assurer du respect des exigences définies dans les devis de construction;

Considérant que la municipalité désire mandater la firme Solmatech Inc pour effectuer les travaux de laboratoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme Solmatech inc. pour effectuer les tests de laboratoires nécessaires afin de s'assurer du respect des exigences définies dans les devis du projet d'agrandissement du bâtiment abritant le garage et la caserne relativement à la qualité des matériaux et leur compaction, et ce, pour un montant de 4 163 \$ taxes en sus;

D'AFPECTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2016-06-150

8.19 Adjudication du contrat de réfection du toit de l'hôtel de ville

Considérant l'appel d'offres par invitation pour le projet de réfection du toit de l'hôtel de ville qui a été envoyée, par écrit, auprès de 8 fournisseurs;

Considérant le résultat des soumissions reçues, dont l'ouverture a eu lieu le 10 mai 2016 à 10 h 01;

Considérant les résultats, avant taxe, suivants :

Gilles Malo inc. : 26 235 \$

Construction 3M : 28 300 \$

Toitures Pro-Tech : 30 390 \$

Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. : 31 000 \$

Considérant que l'entreprise Gilles Malo inc. offre en option, 6 ventilateurs pour la somme de 900 \$ taxes en sus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Gilles Malo Inc. le contrat de réfection du toit de l'hôtel de ville, incluant l'option pour les ventilateurs pour le montant de 27 135 \$ taxes en sus, comme décrit au devis 2016-04-086 et en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010*;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au surplus accumulé de l'année 2015 au poste budgétaire 23-71000-000.

ADOPTÉE.

2016-06-151

8.20 Remboursement des taxes facturées en trop relativement au règlement d'emprunt 192 - Lac Paul 2002 à 2012.

Considérant que la municipalité a mandaté la firme de comptable Amyot Gélinas pour réviser les taxes foncières facturées entre 2002 et 2012 dans le cadre du règlement d'emprunt 192 concernant le secteur du lac Paul;

Considérant les résultats de l'analyse effectuée qui démontrent que le montant des taxes facturées aux contribuables visés par le règlement 192 a été surévalué;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMBOURSER aux propriétaires concernés selon les calculs effectués lors de l'audit les taxes facturées en trop, soit un total de 25 108.05 \$, dans l'application de la taxe sectorielle du règlement d'emprunt 192 selon la recommandation de la firme de comptables Amyot Gélinas

D'AFFECTER un montant de 10 000 \$ de cette dépense au poste budgétaire 02-19000-985 et d'affecter la balance au surplus accumulé non affecté 2015 au poste budgétaire 23-71000-000

ADOPTÉE.

2016-06-152

8.21 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des résidents du Lac Paul

Considérant la politique d'aide financière du programme de soutien technique des associations de lac;

Considérant la demande de soutien financier par l'Association des résidents du Lac Paul dans le cadre du programme de soutien technique des lacs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des résidents du Lac Paul pour l'analyse de l'eau du lac;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453 et d'émettre le chèque de 150 \$ au nom de l'Association des résidents du Lac Paul.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux associations de lac pour la protection des algues bleues, mise en place en 2007.

ADOPTÉE.

2016-06-153

8.22 Mise en application sur certain lots de l'entente intervenue par la Résolution 2015-11-244

Considérant la résolution 2015-11-244 autorisant la signature de l'entente entre la MRC d'Argenteuil, la municipalité et certains citoyens concernant les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal du cours d'eau « sans nom »;

Considérant que la MRC d'Argenteuil juge opportun de procéder le plus rapidement possible à effectuer les travaux sur les lots 3 208 205, 3 208 196 et 3 208 212 vu le faible débit d'eau actuel;

Considérant que la MRC est responsable de payer les coûts relatifs à la réalisation des travaux et qu'une entente à convenir entre la MRC et les neuf (9) municipalités concernant la répartition des coûts doit intervenir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE METTRE en application, dès le mois de juin, vu le faible débit d'eau actuel, l'entente intervenue par la résolution 2015-11-244 concernant les lots 3 208 205, 3 208 196 et 3 208 212 et de poursuivre les discussions en vue de convenir de la répartition des coûts entre la MRC d'Argenteuil et ses neuf (9) municipalités.

ADOPTÉE.

2016-06-154

8.23 Rapport 2015 - Service de sécurité incendie

Considérant le rapport annuel 2015 du Service de la sécurité incendie et l'état de la situation pour l'année 2015 relativement au plan de mise en œuvre de Mille-Isles dans la cadre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC d'Argenteuil, déposé par le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau.

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER le rapport tel que présenté par le directeur du Service incendie, monsieur Alain Charbonneau

DE L'ACHEMINER à la MRC d'Argenteuil et au ministère de la Sécurité publique le rapport.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20 h 53**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson
APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice-générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

2016-06-155